

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2011

Le jeudi 29 septembre deux mil onze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire.

Date de convocation  
23 septembre 2011  
Date d'affichage  
06 octobre 2011

Étaient présents : MM. CORITON, LEROY, DENISE, CAPRON, BLONDEL, CHOLET, HEMARD, HITTNER, LEGROS, Mmes SOUDAIS-MESSAGER, CIVES, BARROIS-VANNONI, DUTHIL, MALOT.

Nombre de conseillers  
En exercice 18  
Présents 14  
Votants 16

Absents excusés : M. LOISEAU (Donne pouvoir à M. CHOLET), M. LOPERA, Mme PILLE, M. PIZZAGALLI (Donne pouvoir à M. CORITON).

Madame Brigitte MALOT a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 12 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°01</b>	<b>Mise en œuvre de la procédure de modification des statuts de la Communauté de communes Caux vallée de Seine</b>
-------------------	-------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1 et suivants,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 créant la Communauté de communes Caux vallée de Seine,

Vu la délibération D.108/06-11 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Caux vallée de Seine en date du 28 juin 2011 proposant la révision de ses statuts,

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes Caux vallée de Seine d'adopter ses statuts en fonction des évolutions rendues souhaitables par l'observation des pratiques concrètes et par l'optimisation de la gestion de ses compétences,

Considérant, en l'occurrence, la nécessité d'adapter notamment les compétences en matière d'éolien, de halte-garderie itinérante, de plan intercommunal de sauvegarde et d'aide aux communes pour l'instruction des dossiers de permis de détention de chiens dangereux,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes Caux vallée de Seine, telle que résultant de la délibération D.108/06-11 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2011,
- De l'autoriser à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et le charge de faire aboutir cette affaire dans les meilleurs délais.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°02</b>	<b>Projet de construction d'une structure multiservices</b>
-------------------	-------------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude lancée par la Société LOGEAL IMMOBILIERE / SEINE MANCHE PROMOTION, relative au projet de construction sur la Commune :

- d'un multi accueil et d'une nouvelle maison des services publics, par la Communauté de communes Caux vallée de Seine,
- d'une maison de santé (ou cabinet médical),
- de logements.

Depuis la délibération du Conseil Municipal du 20 juin dernier, cette Société a demandé à un cabinet de présenter un programme au Maire et aux adjoints.

Suite à cette présentation, le 4 septembre 2011 et après réflexion, le Maire et ses adjoints estiment que si les constructions, relatives aux équipements publics et aux 6 logements prévus au-dessus de ces équipements, pourraient correspondre aux attentes des élus, ils ne retiennent pas la proposition de construction de 9 logements individuels de type maisons de ville en bordure de rivière.

En effet, il leur paraît important de conserver cette aire verte au centre de la Ville, de maintenir le city stade dans ce périmètre et, enfin, de garder la possibilité d'agrandir les locaux scolaires ou de restauration scolaire le cas échéant, si le besoin s'en faisait ressentir.

De plus, 2 demandes de permis de construire de logements (programmes SEMINOR et SEMVIT) et l'étude urbaine -sur la partie BIGMAT et FIDUCIAL- sont en cours ; de l'avis des élus, ces programmes de constructions auxquels s'ajoutent les 6 logements de LOGEAL devraient répondre, à terme, aux besoins de logements sur la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'en informer la Société LOGEAL IMMOBILIERE / SEINE MANCHE PROMOTION et de connaître l'intérêt de cette société pour le projet de construction tel qu'il a été défini initialement.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°03</b>	<b>ERDF – Convention de servitude Rue Kennedy</b>
-------------------	-------------	---

Lors des travaux de construction du nouveau collège Victor Hugo, a été découverte une ligne électrique enterrée, sur le terrain d'assiette de la construction. Ne pouvant être conservée, elle sera replacée sous l'emprise du domaine public, rue Kennedy, avec des pénétrations nécessaires vers les immeubles neufs, sur l'emprise des parcelles cadastrées AD112 et AE 68.

Ces deux terrains n'ont pas encore été intégrés dans le domaine privé départemental, et appartiennent donc toujours à la Ville de Caudebec-en-Caux.

Pour autoriser ces travaux, il convient de conventionner avec ERDF, afin de faire reconnaître cette servitude de passage de câble.

Tous les frais engendrés par ces travaux seront supportés par le bénéficiaire, et aucunement par la Ville de Caudebec-en-Caux.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec ERDF, ainsi que tout document permettant de faire aboutir cette affaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°04</b>	<b>ERDF – Convention de servitude Résidences des Oiseaux et Paul Bréchet</b>
-------------------	-------------	--

Pour supprimer l'alimentation électrique de l'ancien collège Victor Hugo, ERDF doit déplacer 83 mètres de câbles aériens Haute Tension A, surplombant les parcelles cadastrées AH 394 (terrain des Oiseaux) et AH 429 (terrain de la résidence Bréchet).

Pour permettre ces travaux, il convient de conventionner avec ERDF, afin de faire reconnaître cette servitude de passage de câble.

Tous les frais engendrés par ces travaux seront supportés par le bénéficiaire, et aucunement par la Ville de Caudebec-en-Caux.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec ERDF, ainsi que tout document permettant de faire aboutir cette affaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°05</b>	<b>ERDF – Convention de participation du concessionnaire</b>
-------------------	-------------	--

La Ville de Caudebec-en-Caux envisage l'an prochain d'effacer le réseau électrique et téléphonique dans une partie de la rue Renault.

Dans cette optique, une participation financière du concessionnaire du réseau – ERDF – est possible, dans le cadre de l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession, pour les années 2011 et 2012.

Ce financement est de 40% du coût HT des travaux directement liés à l'enfouissement du réseau d'électricité, limité à 4 000 € par an, soit 8 000 € en tout pour cette opération. Une autre demande sera adressée à France Télécom, indépendamment et ultérieurement.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec ERDF, ainsi que tout document permettant de faire aboutir cette affaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

La prochaine phase de ce programme de travaux sera le choix du maître d'œuvre.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°06</b>	<b>Taxe sur la consommation finale d'électricité Fixation du coefficient multiplicateur unique</b>
-------------------	-------------	--

L'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 prévoit une nouvelle organisation du marché de l'électricité. Le régime des taxes est par conséquent modifié.

Le principe de la participation de chaque consommateur n'est pas remis en cause, mais uniquement le mode de calcul de cette taxe, basé sur une valeur forfaitaire (0.75 €/mWh) multiplié par un coefficient compris entre 0 et 8, à fixer par les communes.

Il est important de noter que si le taux est de 0, la taxe est nulle.

Afin de maintenir à l'identique le montant de cette taxe et ne pas accroître la pression sur les consommateurs, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le coefficient multiplicateur à 8, soit en pratique 0.6 c€/kWh, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°07</b>	<b>Transport scolaire</b>
-------------------	-------------	---------------------------

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Général de Seine Maritime s'est vu contraint de demander aux parents des collégiens et lycéens du Département, une participation au transport scolaire, d'un montant maximum de 130 € par enfant, pour un coût annuel de transport de 1 000 € par enfant.

Cette décision se justifie par une augmentation du coût du marché de ces transports (+ 5 millions d'euros, alors que l'augmentation était estimée à 3 millions d'euros) et une augmentation des dépenses sociales non compensées par l'État (Revenu de Solidarité Active, Allocation Personnalisée d'Autonomie entre autres).

Monsieur le Maire précise aux élus que la Communauté de communes Caux vallée de Seine a décidé, par délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2011, de prendre à sa charge 65 € par enfant, ramenant la participation des parents à 65 €.

Il demande au Conseil Municipal d'accepter le principe d'une participation communale de 35 € par enfant ; celle-ci serait inscrite au budget primitif 2012, pour près de 80 enfants caudebecquais utilisant ce transport à la rentrée 2011.

Cette décision de principe pourrait s'appliquer par le versement de cette somme, soit un coût total, pour la Commune, d'environ 2 800 €, soit :

- directement aux familles,
- au transporteur,
- à la Communauté de communes Caux vallée de Seine ou au Conseil Général, par conventionnement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la participation de 35 € par enfant, cette dépense étant à inscrire au Budget Primitif 2012.

<b>2011-09-29</b>	<b>Ludisports</b>
-------------------	-------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la baisse des subventions Ludisports, versées par le Conseil Général de Seine Maritime à la Communauté de communes Caux vallée de Seine, dès l'année scolaire 2011/2012 ; cette baisse ayant pour conséquence un coût supplémentaire de 15 000 € environ à charge de la Communauté de communes Caux vallée de Seine.

Les séances de Ludisports, tarifées aux familles au tarif de 15 € par an et par enfant, seraient de ce fait facturées 37.50 €.

La commission Ludisports de la Communauté de communes Caux vallée de Seine propose aux maires de supprimer la fête annuelle (coût d'environ 10 000 € par an) ; ceci permettrait de compenser partiellement la baisse des subventions et limiter l'impact financier sur chaque famille à 22.50 € par an et par enfant.

Monsieur Christian CAPRON, élu référent Ludisports pour la Commune de Caudebec-en-Caux, précise que l'effectif des enfants inscrits à la rentrée est seulement de 3 ; de ce fait, se pose la nécessité de maintenir le créneau horaire réservé à cette activité.

Le fait que Caudebec dispose d'un nombre important de clubs sportifs et que les enfants ont un large choix au niveau des disciplines sportives, justifie ce faible effectif.

Aussi, le Conseil Municipal le charge de contacter très rapidement les familles concernées, leur proposer d'inscrire leurs enfants sur un créneau d'une commune géographiquement proche.

Au cas où de nouvelles inscriptions viendraient augmenter cet effectif, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de la Communauté de communes Caux vallée de Seine de supprimer la fête annuelle Ludisports et la Commune de Caudebec-en-Caux supporterait alors ce surcoût (soit 7.50 € par an et par enfant), en inscrivant les crédits nécessaires au budget primitif 2012.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°08</b>	<b>Halte-garderie – Régie de recettes</b>
-------------------	-------------	---

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'avenant à la délibération du 20 juin 2011, reprenant le formalisme suivant, applicable aux régies de recettes :

#### **AVENANT N° 1**

*Le Maire de Caudebec-en-Caux,*

*Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;*

*Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*

*Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;*

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 27 juillet 2011,

**DÉCIDE :**

Modification de l'article 3 : La régie encaisse, en numéraire, chèques bancaires et chèques emploi service universel (CESU) les recettes liées à la participation des familles pour la garde des enfants.

Elle est perçue contre remise à l'usager d'une facture, éditée grâce à un logiciel informatique spécifique.

Modification de l'article 6 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5 (soit 500 €) et au minimum une fois par mois .

Monsieur le Maire précise que les autres clauses, mentionnées dans la délibération instituant cette régie de recettes, sont inchangées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cet avenant N° 1.

2011-09-29	N°09	Golf miniature – Régie de recettes
------------	------	------------------------------------

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de compléter, par avenant, la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2001, créant la régie de recettes du golf miniature, à savoir :

**AVENANT N° 1**

Modification de l'article 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires,
- Chèques,
- Contre délivrance à la partie versante :
- D'un ticket pour les entrées,
- D'un prz (quittance à souche) contre paiement de balle(s) perdue(s).

Monsieur le Maire précise que les autres clauses, mentionnées dans la délibération instituant cette régie de recettes, sont inchangées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cet avenant N° 1.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°10</b>	<b>Budget Ville – Décision modificative N° 1</b>
-------------------	-------------	--

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative N° 1, établie comme suit :

Section de fonctionnement

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
<b>CHAPITRE 011</b> 6068-Autres matières & fournitures 6232-Fêtes & cérémonies 022-Dépenses imprévues	- 13 207 € 1 849 € - 1 849 € - 13 207 €	<b>CHAPITRE 70</b> 70878-Remb. frais par autres redevables	<b>4 774 €</b> 4 774 €
<b>CHAPITRE 65</b> 657362-Subvention CCAS 6574-Subventions associations	<b>24 100 €</b> 20 000 € 4 100 €	<b>CHAPITRE 74</b> 7478-Autres organismes	<b>2 263 €</b> 2 263 €
		<b>CHAPITRE 76</b> 768-Autres produits financiers	<b>3 517 €</b> 3 517 €
		<b>CHAPITRE 77</b> 7713-Liberalités reçues	<b>339 €</b> 339 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 893 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 893 €</b>

Section d'investissement

<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
<b>CHAPITRE 20</b> 2031-Frais d'études	7 355 € 7 355 €	<b>CHAPITRE 10</b> 10223-TLE	3 039 € 3 039 €
<b>CHAPITRE 204</b> 20415-Subvention d'équipement aux groupements de collectivités	813 € 813 €	<b>CHAPITRE 203</b> 2033/041-Frais d'insertion	661 € 661 €
<b>CHAPITRE 23</b> 2313-Constructions 2315/041-Immos en cours 2315-Immos en cours	- 4 268 € - 7 355 € 661 € 2 426 €	<b>CHAPITRE 024</b> 024-Pdt cession	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 900 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 900 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative N° 1.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°11</b>	<b>Budget Cinéma le Paris – Décision modificative N°1</b>
-------------------	-------------	---

Pour permettre l'application de la délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2011, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative N° 1, établie comme suit :

Section de fonctionnement

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
6068-Autres matières&fournitures	- 822 €		0 €
654-Pertes sur créances irrécouvrables (Brennetot)	312 €		
023-Virement dépenses d'investissement	510 €		
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

Section d'investissement

<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
2188-Autres immobilisations corporelles	510 €	021-Virement recettes d'investissement	510 €
<b>TOTAL</b>	<b>510 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>510 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative N° 1.

Monsieur le Maire ajoute que la prochaine décision modificative concernera l'équipement numérique. Il informe les élus que le nouveau projecteur est installé et que le film « Tintin » en 3D sera en sortie nationale, dès le 26 octobre, à Caudebec-en-Caux.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°12</b>	<b>Cinéma Le Paris – Modification du tarif de location des lunettes pour les projections en 3D</b>
-------------------	-------------	--

Monsieur Yves LEROY informe le Conseil Municipal que le cinéma Le Paris est équipé du numérique depuis le 23 septembre dernier, avec la possibilité de projeter des films en relief.

Par délibération du 21 octobre 2010, le tarif de location des lunettes 3D actives a été fixé à 2 € par personne.

Après enquête auprès des différents cinémas de la région, Monsieur LEROY propose au Conseil Municipal de baisser le prix de la location à 1.50 € par personne. Ce tarif s'ajoutera bien naturellement au tarif d'entrée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de fixer le prix de la location des lunettes 3D à 1.50 €.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°13</b>	<b>Subvention exceptionnelle Union Commerciale et Artisanale de Caudebec-en-Caux</b>
-------------------	-------------	--

Les récents travaux :

- d'aménagement du Quai Guilbaud,
- de création des deux giratoires et de la véloroute,
- de réhabilitation des réseaux

ont eu des incidences sur l'activité commerciale de notre Ville. L'opération de printemps de l'Union Commerciale et Artisanale de Caudebec-en-Caux en a été également affectée.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'Union Commerciale et Artisanale de Caudebec-en-Caux, en vue d'actions de redynamisation du commerce local ; une opération importante sera organisée en fin d'année 2011 entre autres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ajoute qu'une demande de subvention est également faite auprès de la Communauté de communes Caux vallée de Seine dans le cadre de sa compétence économique et pour les travaux de réseaux de la Communauté de communes Caux vallée de Seine effectués rue Henri Bailleul / place du Général de Gaulle.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°14</b>	<b>Subvention exceptionnelle Les Cauxmédiens</b>
-------------------	-------------	--

Monsieur Yves LEROY informe le Conseil Municipal que le siège social de l'association « ARTIS » a changé de domiciliation et ce en raison du déménagement de la présidente, Madame ANGBAULT.

Ses anciens élèves ont décidé de créer une nouvelle association dénommée « LES CAUXMEDIENS » dont les répétitions théâtrales s'effectueront un jeudi sur deux au cinéma Le Paris.

Pour que l'association débute sereinement les cours jusqu'au prochain vote des subventions 2012, Monsieur LEROY propose au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 400 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la subvention exceptionnelle de 400 €.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°15</b>	<b>Subvention exceptionnelle Kiwanis</b>
-------------------	-------------	--

Afin d'étudier la demande de subvention exceptionnelle du club-service KIWANIS, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal avaient demandé à Messieurs LEBORGNE et EVEILLARD de venir présenter ses actions mondiales et locales en séance de Conseil Municipal.

Après avoir présenté les excuses de Monsieur LEBORGNE, Président du KIWANIS Caudebec, qui n'a pu se libérer pour cette présentation, Monsieur EVEILLARD rappelle aux élus l'historique des clubs-services KIWANIS, ROTARY et LIONS, en précisant que le KIWANIS aide plus particulièrement les enfants.

Tous les fonds récoltés (par l'organisation de manifestations ou par le versement de subventions) sont reversés, à l'euro près, pour les actions du KIWANIS, celles-ci pouvant prendre diverses formes ; à titre d'exemples, Monsieur EVEILLARD rappelle l'action en faveur de l'association BEBE BULLE, à titre local et, en faveur de petits haïtiens, l'aide à la construction de l'école inaugurée en septembre, financée grâce aux subventions telles celle versée en 2010 par la Commune de Caudebec-en-Caux.

Compte tenu des précieuses informations données aux élus par Monsieur EVEILLARD, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 900 € au KIWANIS MASCARET afin de le soutenir pleinement dans ses futures actions humanitaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention exceptionnelle.

Monsieur EVEILLARD demande aux personnes présentes si elles ont des questions à poser sur le fonctionnement ou les actions du KIWANIS ; sur cette invitation, une personne du public prend la parole, estimant disproportionnée la subvention octroyée par la Ville de Caudebec-en-Caux au KIWANIS (900 €) par rapport à celle octroyée à l'Union Commerciale et Artisanale de Caudebec-en-Caux (4 000 €).

Les questions étant épuisées, Monsieur EVEILLARD clôt la discussion et remercie la Ville de Caudebec-en-Caux pour la subvention votée, en précisant qu'il reste encore beaucoup à faire, dans le Monde et surtout en Haïti, le pays étant dans un désordre le plus total. Ces fonds devraient être utilisés pour des travaux d'assainissement.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°16</b>	<b>Base de loisirs Modification du règlement intérieur</b>
-------------------	-------------	--

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier ce règlement intérieur comme suit :

Modifications des articles 2 et 3 :

### **2 - EQUIPEMENT ET MATERIEL DE LA SALLE**

*La location de cette salle est limitée à un nombre maximum de 50 personnes.*

*La salle est équipée de 50 chaises, 16 tables pliantes, 50 assiettes, 50 verres, 50 couteaux, 50 fourchettes, 50 petites cuillères.*

*Le mobilier contenu dans cette salle ne devra en sortir à aucun moment.*

### **3 - REMISE DES CLES ET ETATS DES LIEUX**

*Prendre contact avec le secrétariat de la Mairie de Caudebec-en-Caux – tel : 02 35 95 90 10.*

*Après remise des clés en Mairie, un état des lieux d'entrée sera effectué à 18 H 00 par l'agent municipal avec inventaire du mobilier et du matériel mis à la disposition des locataires. De même un état des lieux de sortie sera effectué après la location à 7 H 00 le lendemain matin.*

*Les parties extérieures sont comprises dans la location et, comme pour la salle, il sera fait un état des lieux avant et après la manifestation. Elles devront être rendues en parfait état de propreté.*

Monsieur le Maire précise que les autres termes du règlement intérieur de la salle de la Base de Loisirs demeurent inchangés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du règlement intérieur de la Base de Loisirs.

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER précise que la vaisselle a été récupérée de l'ancien collège.

Avant d'aborder la dernière délibération de cette séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le huis clos, au motif que celle-ci concerne des agents municipaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le huis clos et le public est invité à quitter la salle du Conseil Municipal.

<b>2011-09-29</b>	<b>N°17</b>	<b>Changements d'affectation</b>
-------------------	-------------	----------------------------------

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'en lien avec Monsieur Yves LEROY, maire-adjoint chargé de la culture, il a été proposé à deux agents, l'un travaillant à la bibliothèque municipale (assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques) et l'autre (adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe) au Musée de la Marine de Seine, compte tenu de la fermeture de celui-ci fin octobre 2011 et de sa restructuration, une nouvelle organisation impliquant des changements d'affectation.

Dans ce cadre, l'un des agents travaillant à la bibliothèque est, compte tenu de ses compétences, affecté au Musée de la Marine, à temps complet et ce, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011, en qualité de responsable adjoint.

L'agent travaillant au musée de la Marine est affecté à mi-temps au pôle Vie Locale, à la bibliothèque municipale, en qualité d'agent d'accueil, également depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

A compter du 3 novembre 2011, en raison de la fermeture du musée de la marine pour restructuration, le temps de travail de cet agent sera réparti entre le pôle Vie Locale et le Musée de la Marine de Seine.

Monsieur le Maire précise que les agents concernés ont été reçus à plusieurs reprises pour évoquer ce changement d'affectation.

Considérant que les avis du Comité Technique Paritaire et des Commissions Administratives Paritaires compétentes du Centre de Gestion ont été sollicités en date du 28 septembre 2011, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces changements d'affectation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces changements d'affectation et charge Monsieur le Maire de signer tous documents permettant l'application de cette délibération.

Le public est invité à réintégrer la salle du Conseil Municipal.

<b>2011-09-29</b>	<b>Lotissement du Marais – Vente terrains</b>
-------------------	---

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de surseoir à cette délibération, n'ayant pas reçu, à ce jour, des nouvelles offres écrites.

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

<b>2011-09-29</b>	<b>Délégation</b>
-------------------	-------------------

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales lui donnant délégation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des documents signés récépissé :

Urbanisme – Renonciation au droit de préemption urbain :

- Le 25/07/2011 : SCI POLO au profit de SCI NORMANDIE SAVOIE – 11 route du Havre – au prix de 110 000 €.
- Le 15/09/2011 : CONSORTS AUBE au profit de M. Raphaël LEROY et Mme Fanny ROUSSEL – sente de la belle eau – au prix de 115 000 €.
- Le 26/09/2011 : M. Denis OUVRY au profit de M. Pierre AUBERVILLE et Mme Christiane WEIBEL – 13 place du Général de Gaulle – au prix de 155 000 €.

<b>2011-09-29</b>	<b>Personnel communal</b>
-------------------	---------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Mesdames Frédérique LECOQ (éducatrice de jeunes enfants), Lorène PREVEL et Carole VOISIN (Auxiliaires de puériculture) ont été recrutées afin d'assurer la gestion de la halte garderie ; elles sont affectées au service à la population depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011.
- Mademoiselle Angélique BERTIN a été recrutée afin d'assurer le remplacement d'un agent en congé maladie ; elle est affectée au service à la population.

<b>2011-09-29</b>	<b>Organigramme</b>
-------------------	---------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nouvel organigramme des services sera remis lors du prochain Conseil Municipal.

<b>2011-09-29</b>	<b>Clos du Verger – SEMINOR</b>
-------------------	---------------------------------

Monsieur le Maire présente le projet du Clos du Verger pour la construction de 25 logements, situé rue du président Kennedy, et porté par la société SEMINOR.

Il précise que le permis de construire a été déposé récemment et que les travaux devraient débuter dans 6 à 7 mois. Le projet sera présenté aux riverains sous peu.

<b>2011-09-29</b>	<b>Monument de la Victoire – Parc de la Mairie</b>
-------------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention sera présentée lors du prochain Conseil Municipal pour le Monument de la Victoire, situé dans le Parc de la Mairie, qui appartient à la Ville de Paris et est en dépôt à Caudebec-en-Caux depuis 1958.

<b>2011-09-29</b>	<b>Bureau de Poste de Caudebec-en-Caux</b>
-------------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du dossier du transfert des locaux du bureau de poste de Caudebec-en-Caux de la rue de la République vers la Place d'Armes.

En effet, le 27 septembre, en présence de Monsieur Yves LEROY, il a reçu Monsieur Philippe COHEN, Délégué aux Relations Territoriales du Groupe La Poste en Seine Maritime, Mademoiselle HERICHER, responsable maîtrise d'ouvrage et un chargé d'opérations de la Poste, Monsieur Jean-François CAMPION, Directeur de SNI Nord Est – Groupe Caisse des Dépôts et Monsieur Thierry VERRIER, Directeur Général de Rouen Seine Aménagement, et ils ont évoqué le projet de construction sous la hallette, ainsi que le montage financier, afin d'aboutir à la création, courant 2012, d'un bureau de poste :

- facilitant l'accès quotidien des 150 clients aux services de la Poste,
- permettant l'accès des personnes à mobilité réduite.

Ce projet porte sur un investissement de la Poste de 120 000 € ; il sera présenté, avant la fin de cette année, au Conseil Municipal.

D'ores et déjà, Monsieur le Maire confirme aux élus que l'ensemble des services proposés actuellement aux usagers sera maintenu.

<b>2011-09-29</b>	<b>Restructuration du quartier des Oiseaux</b>
-------------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de restructuration sera présenté aux riverains fin novembre ; les travaux devraient commencer en 2012. La réfection complète du parking et l'éclairage public sera réalisée dans ce programme.

<b>2011-09-29</b>	<b>Collège Victor Hugo</b>
-------------------	----------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie entre le collège et les immeubles du Marais seront réalisés bientôt ; un plateau surélevé y sera installé.

L'inauguration du Collège Victor Hugo est prévue fin novembre et une opération « porte ouverte » sera également organisée.

Madame BARROIS-VANNONI regrette la présence de nombreuses voitures mal stationnées devant le collège.

Monsieur le Maire précise que les gardes champêtres sont déjà intervenus pour ces problèmes ; ils seront de nouveau informés de la situation.

Madame SOUDAIS-MESSAGER ajoute que des personnes étrangères s'introduisent dans le collège.

<b>2011-09-29</b>	<b>Résidence du halage</b>
-------------------	----------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les enrobés devant la résidence du halage seront réalisés dans les meilleurs délais (problème réseau).

La séance est levée à 22 heures.

B. CORITON  
P. DENISE  
C. BARROIS-VANNONI  
D. DUTHIL  
L. LEGROS

Y. LEROY  
C. CIVES  
E. BLONDEL  
S. HEMARD  
B. MALOT

P. SOUDAIS-MESSAGER  
C. CAPRON  
R. CHOLET  
L. HITTLER